

## COMPTE - RENDU DE LA REUNION

### BAUX DE CHASSE ET UTILISATION DE LA PLATEFORME FORET-GIBIER

Le vendredi 5 avril 2024 après-midi, le CNPF BFC (Antenne de Côte d'Or) a organisé une réunion d'information et d'échanges à destination des propriétaires forestiers privés sur le thème des baux de chasse et de l'utilisation de la plateforme nationale Forêt-Gibier. Raoul de Magnitot, conseiller de Centre a accueilli les 29 participants à la salle des fêtes de Foncegrive (21).

Le développement important des populations de grands gibiers au cours des 50 dernières années pose aujourd'hui de nombreux problèmes aux forestiers, notamment les dégâts dans les parcelles en régénération. L'objectif prioritaire étant la régénération des forêts sans avoir recours aux protections artificielles tout en permettant la chasse de cervidés en bonne santé. Les propriétaires forestiers privés comme publics disposent pourtant de deux outils pour assurer un bon équilibre forêt-gibier : le bail de chasse et le signalement des dégâts.



Tout d'abord, un exposé sur le bail de chasse a été présenté par Raoul de Magnitot (Comment le rédiger, quels sont les critères à mentionner, le rôle du chasseur dans les peuplements sensibles). Les participants ont pu poser les questions en fin d'exposé. Ensuite, le CNPF a présenté un diaporama sur les principaux dégâts forestiers (frottis, écorçage, abrouissement), la nécessité de signaler tous les dégâts observés en forêt et la plateforme nationale Forêt-Gibier disponible depuis 2021. Avec seulement 224 signalements, la plateforme nationale Forêt-Gibier est encore très peu utilisée malheureusement en Bourgogne-Franche-Comté par les propriétaires et les gestionnaires forestiers privés (coopératives forestières, experts forestiers, etc). Les outils existent, à eux désormais de les utiliser !!

Fin de la réunion vers 17 h.

Nicolas BRETONNEAU, CNPF Bourgogne-Franche-Comté, Avril 2024